

Il y a eu un certain nombre d'interventions utiles dont les deux leaders pourront tenir compte.

Le sénateur Flynn: Elles étaient plus utiles pour lui que pour moi.

Le sénateur Frith: Comme vous voulez. J'espère qu'elles ont été utiles à tout le monde, mais je propose que nous en revenions aux questions.

L'honorable Arthur Tremblay: Honorables sénateurs, je soulève la question de privilège, car je suis membre du comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Voici ce que dit l'ordre du jour:

Pour le jour où le rapport du comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles...

Si j'ai bien compris la discussion qui vient de se dérouler, elle portait sur la nature, le contenu ou le fonds du rapport du comité. Si le rapport du comité ne contient pas de recommandations ou de propositions quelconques, de quel genre de rapport s'agira-t-il? Le comité va-t-il simplement déclarer qu'il s'est réuni trois fois, quatre fois ou six fois, sans plus?

En tant que membre de ce comité, je trouverais normal que nous puissions présenter un rapport sur la teneur d'un projet de loi. Si nous ne pouvons faire ni recommandations ni observations d'aucune sorte, de quoi allons-nous parler dans notre rapport—de nos états d'âme?

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, une chose sur laquelle tout le monde s'est mis d'accord, c'est que le comité décidera de ce qu'il fera à propos de l'objet du bill.

Je suis sûr que l'on tiendra compte de la question de privilège du sénateur Tremblay. Quand le leader du gouvernement et le leader de l'opposition se rencontreront mardi pour discuter de ce que nous allons faire du projet de loi à l'étude, ils tiendront compte de ses observations et de celles que les autres sénateurs ont faites aujourd'hui.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT—LA VENTE DE LAIT CONDENSÉ À LA LIBYE

L'honorable C. William Doody: Le leader du gouvernement pourrait-il me donner des éclaircissements au sujet d'une question de politique?

Si j'ai bien compris, la Commission canadienne du lait a confirmé qu'elle avait vendu du lait condensé à la Libye en 1981, allant ainsi à l'encontre de la politique canadienne à l'égard du boycott anti-israélien.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi elle a agi ainsi et quelles mesures on a pris à ce sujet? Le gouvernement ne se conforme-t-il pas à sa propre politique à l'égard du boycott anti-israélien et, dans la négative, cette politique s'adresse-t-elle uniquement aux entreprises privées et non aux sociétés de la Couronne ou aux organismes gouvernementaux? Le gouvernement croit-il qu'une société de la Couronne ou un organisme gouvernemental peuvent faire fi des règles établies par son propre maître, le gouvernement?

Je me demande si le ministre peut nous assurer qu'il ne s'agit pas d'une pratique courante, et qu'aucune autre société de la Couronne ou organisme gouvernemental ne passent outre à la loi canadienne?

L'honorable H. A. Olson (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai également lu ce que je pense être des conjectures de la presse sur la légalité de cette façon de procéder. Je n'entends pas trancher maintenant la question de savoir si la Commission a bien violé la politique gouvernementale sous au moins deux aspects, en premier lieu en vendant ce lait et en second lieu en choisissant certains navires plutôt que d'autres pour son transport.

Je prends bonne note de la question du sénateur Doody, question que je transmettrai au ministère des Affaires extérieures. Je suis persuadé qu'il nous indiquera s'il est d'accord quant à la conjecture à laquelle le député a fait allusion.

Le sénateur Doody: Puisqu'il y est, le leader pourra peut-être vérifier si le ministère des Affaires extérieures a des motifs de poursuivre le *Globe and Mail*. Je pose cette question, car selon ce journal:

Les représentants du ministère des Affaires extérieures ont confirmé hier qu'un document ayant permis la conclusion de cette entente renfermait deux exigences violant les règles établies par le gouvernement fédéral; il s'agit en premier lieu d'un certificat d'origine qui peut être interprété comme discriminatoire envers Israël et, en second lieu, d'un permis non conforme prévoyant l'utilisation de vaisseaux ou de port arabes interdits pour le transport du produit.

● (1500)

S'il s'agit simplement d'une conjecture, je prétends alors qu'on devrait demander au *Globe and Mail* de présenter des excuses et de se rétracter.

Je demande également au ministre de voir du même coup quelles mesures disciplinaires le gouvernement entend prendre contre la Commission canadienne du lait, si cette information est, par contre, exacte. M. Gilles Choquette, président de la Commission, a indiqué qu'il a vendu ce lait par l'entremise d'une tierce partie—une coopérative du Québec—car la Commission ne pouvait légalement effectuer la vente elle-même. Si c'est le cas, je demande au ministre de nous dire quelles mesures ont été prises contre la Commission.

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, je ferai part de toutes ces observations aux représentants du ministère des Affaires extérieures lorsque je me mettrai en rapport avec eux à ce sujet.

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE L'ENVIRONNEMENT

L'EXPLORATION SPATIALE—LE NETTOYAGE DES MARÉES NOIRES—LES ORGANISMES DE COORDINATION

L'honorable Andrew Thompson: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement. Dans le précédent cabinet, il coordonnait l'administration d'un certain nombre de programmes dans le cadre d'une politique d'action cohérente. Ne pense-t-il pas que l'on pourrait appliquer cette démarche à la planification des travaux en matière d'exploration et de technologie aérospatiale? Nous avons consacré beaucoup d'argent à ce domaine et sommes particulièrement fiers des résultats obtenus. Le problème, c'est que plusieurs ministères sont concernés. Le gouvernement ne croit-il pas qu'en matière d'exploration et de technologie aérospatia-